



AVIS PUBLIC 2020-019

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

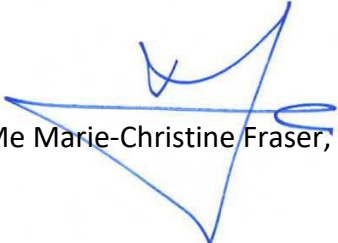
Prenez avis que lors de sa séance extraordinaire du **13 juillet à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2020-003 visant le 104, rue Pruneau, Asbestos.

Nature et effets : Autoriser une hauteur de bâtiment principal de 4.2 mètres au lieu de 5 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 2006-116 article 7.1.3 sur la hauteur minimale et maximale d'un bâtiment principal.

Toute personne intéressée doit transmettre par écrit ses commentaires au plus tard le 10 juillet 2020 à 12:00 pour se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Asbestos, Québec, ce 25^e jour de juin 2020.



Me Marie-Christine Fraser, greffière